*[Espace pour votre logo et vos données d’entreprise]*

**Votre assurance groupe de Delta Lloyd Life passe à NN Insurance Belgium**
Chère/Cher collègue,

Vous disposez d’une assurance groupe ou d’un plan de pension bonus de Delta Lloyd Life chez nous.

Nous vous informons que depuis le 30 mars 2018, Delta Lloyd Life et NN Insurance Belgium (NN) forment un seul et même assureur : NN Insurance Belgium s.a. Une entreprise financièrement saine, qui aide ses clients à protéger ce qui est cher à leurs yeux.

**Votre contrat est transféré à NN Insurance Belgium, mais ne change pas**
Tous les produits actuels, ainsi que les conditions contractuelles, restent valables et demeurent inchangés. Cette fusion n’a donc aucun impact sur votre rendement. L’adresse du siège social reste la même : avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles.

**Nouvelle marque et nouveau logo**
Qu’est-ce qui change ? La marque Delta Lloyd Life disparaît. Vos documents d’assurance porteront désormais le logo de NN.

**Nouvelle législation sur la protection de la vie privée**
Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) entrera en vigueur le 25 mai 2018. Il garantit une meilleure protection des personnes physiques. Vous trouverez plus de détails au verso de ce courrier.

**Plus d’info**
Voulez-vous en savoir plus sur la fusion entre Delta Lloyd Life et NN ? Vous pouvez consulter [www.nn.be/1nn](http://www.nn.be/1nn).

Avez-vous une question concrète sur votre assurance groupe ou votre plan de pension bonus ? Votre interlocuteur privilégié est et reste *[Inscrivez ici le nom et les coordonnées de la personne de contact pour les assurances groupe au sein de VOTRE ENTREPRISE]*.

Avec nos sincères salutations,

*[Votre signature]*

**Nouvelle législation sur la protection de la vie privée : Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Delta Lloyd Life a toujours traité vos données avec le plus grand soin. NN entend continuer sur cette voie. Le Règlement général sur la protection des données entrera en vigueur le 25 mai 2018. Il remplace la loi belge relative à la protection de la vie privée et offre aux collaborateurs/particuliers davantage de contrôle sur l’utilisation de leurs données par les organisations. En voici les conséquences :

1. **En tant que collaborateur, vous pouvez désormais vous adresser à votre Délégué à la protection des données (DPD)**

Le DPD conseille et informe NN à propos du RGPD, et vérifie notre conformité à la directive. Il est votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions relatives au respect de votre vie privée. Vous pouvez le contacter de préférence par e-mail (dpo@nn.be) ou éventuellement par courrier (NN Insurance Belgium, à l'attention du DPD, avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles).

1. **Les fondements juridiques et les finalités du traitement des données personnelles des collaborateurs ne changent pas**
	1. NN **exécute le contrat ou les mesures précontractuelles**, par exemple la souscription, la gestion et l'exécution du contrat, éventuellement au profit d'un tiers.
	2. NN respecte les **obligations légales**, entre autres en ce qui concerne les assurances et le blanchiment d'argent.
	3. NN conserve ses **intérêts légitimes**, notamment proposer et gérer des services d'assurances généraux, prévenir les irrégularités, procéder à du marketing direct pour divers produits d'assurances et traiter des données à des fins statistiques.
	4. NN continue à traiter vos **données de santé** uniquement avec votre consentement.

Sur base de ces fondements juridiques et des finalités de traitement, NN peut communiquer vos données personnelles à des destinataires liés à votre/vos contrat(s). Le DPD dispose d'une liste de ces personnes.

1. **Le délai de conservation est limité**

NN conserve vos données personnelles pour une période qui n’excède pas la durée légalement nécessaire.

1. **Vous avez des droits**

Vous pouvez à tout moment consulter, modifier, transférer ou supprimer vos données, sans frais. Vous êtes également libre de vous opposer à leur traitement ou de le restreindre. Adressez votre demande en ce sens au DPD. Vous veillerez à dater et signer votre demande, et à y joindre une copie recto verso de votre carte d'identité.